



Fédération des sociétés de tir du Bas-Valais

REGLEMENT DU PRE-CHAMPIONNAT DE LA FEDERATION DES SOCIETES DE TIR DU BAS-VALAIS

Valable dès le 1^{er} janvier 2018

1. Droit de participation

Toutes les sections membres de la Fédération des Sociétés de Tir du Bas-Valais (ci-après : Fédération) sont admises et invitées à participer.

Un tireur membre de plusieurs sections doit concourir avec celle où il possède la licence A dans la discipline.

Toutes les contestations concernant l'admission d'une section ou d'un tireur seront définitivement tranchées par le comité de la Fédération.

2. Inscriptions

Toutes les sociétés membres de la Fédération recevront des formulaires d'inscriptions à retourner au responsable du concours dans les délais fixés.

La place, la date et les heures de tir seront communiquées aux sociétés inscrites.

3. Sociétés organisatrices

Seules les sociétés membres de la Fédération disposant d'un stand 12 cibles électroniques au moins peuvent organiser le Pré-championnat, soit les stands de St-Maurice et Martigny. Châble-Croix organisant la Finale de la Fédération, il sera décidé ponctuellement d'une organisation du Pré-championnat dans ce stand (en cas de modification du tournus).

Un tournus (sur 3 ans) sera organisé entre ces stands.

Le comité de la Fédération est responsable du Pré-championnat.

Les places organisatrices veilleront à ce que leurs installations soient en parfait état de marche et organiseront l'espace ainsi qu'un repas pour l'ensemble des tireurs dans leur stand.

4. Composition des groupes

Un groupe comprend 4 tireurs.

Le Pré-championnat comporte des groupes A, D et E.

Le règlement de C.S.G. de la FST fait foi pour tous les autres points.

5. Déroulement

Le Pré-championnat se déroule en 1 séance de tir, sur une des places mentionnées plus haut.

A chaque place de tir, les groupes effectuent 2 programmes le même jour, une fois le matin et une fois l'après-midi. Suivra la finale pour les 4 premiers de chaque catégorie.

6. Plan de tir (A-D-E)

Champ des points Cible A10

Exercice **5 coups d'essai au maximum**
Les coups d'essai doivent figurer sur la carte de tir

Programme de tir

Nombre de coups Cat. A : 20 coups, coup par coup (hors essais)
Cat. D et E : 10 coups, coup par coup + 5 coups série (hors essais)

Position Selon règlement C.S.G. de la FST

Finance d'inscription CHF 60.— par groupe
(CHF 30.— pour rémunération du stand d'accueil et CHF 30.— pour les prix et Challenges)
+ CHF 15.—pour les groupes qualifiés pour la finale

Finance individuelle Aucune

Munition Personnelle

Distinction Aucune

Classement A l'addition des résultats de groupes des 2 tours. Le meilleur score l'emporte.
Les égalités sont départagées par l'appui du premier tour, puis par les meilleurs résultats individuels des 2 tours.

Challenge Un challenge sera attribué aux premiers des Groupes A, D et E
Il sera attribué à la société qui l'aura remporté le plus grand nombre de fois en 10 ans.

Prix

1 ^{er} rang	: 1 fromage
2 ^{ème} rang	: ½ fromage
3 ^{ème} rang	: ½ fromage
4 ^{ème} rang	: 3 bouteilles 7dl

Roi du tir Pas attribué

7. Dates

La date (en début de saison) sera fixée chaque année par le comité de la Fédération.

8. Dispositions spéciales

Le comité de la Fédération est l'organe responsable de ce Pré-championnat.

Tous les points non prévus dans ce règlement seront tranchés par le comité de la Fédération.

Le présent règlement annule et remplace ceux établis précédemment

Le comité de la Fédération